



CABINET BARRERE
8 bis Avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
N° Siret : 4792594000022

A l'attention du Directeur de la distribution gaz

SOUMOULOU , le mardi 16 juin 2020

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Nos références : **CHAMPETIER DE RIBES 60006 09.06.20 GAZ**

Objet : Interruption d'alimentation gaz par suite d'un Danger Grave et Immédiat.

Monsieur le Directeur,

En complément de mon appel téléphonique du **10/06/2020**, qui vous informait de la nécessité d'interrompre immédiatement tout ou partie de l'installation gaz dont le titulaire est :

Nom : CHAMPETIER DE RIBES

Prénom :

Adresse :

Téléphone : 06.83.53.34.34

Installation située :

route de dax
40360 TILH

- point de livraison
ou point de comptage estimation (PCE)
ou à défaut le compteur

Numéro :

et d'apposer les étiquettes de Danger Grave et Immédiat sur les parties de l'installation gaz concernées, je vous confirme, par la présente, ma demande.

En effet, Le résultat de ce diagnostic fait apparaître une ou plusieurs anomalies désignée(s) par le ou les numéros de point de contrôle suivant(s) :

6b1 ; 6b2 ; 6c ; 7a2 ; 7b ; 7d2 ; 8c ; 12a ; 16a ; 16b ; 22 ; 23 ; 24a1 ;
24b1 ; 25a ; 25b ; 27 ; 28a ; 28b ; 29c1 ; 29c2 ; 29c4 ; 29c5 ; 32a ; B2 ;
C2 ; D2 ; H ; I ; J ; S1 ; S2 ; S3

J'ai agi conformément à l'ordre de mission de diagnostic de sécurité gaz qui m'a été confié par le propriétaire, au code civil (loi L 441 et loi 2003-08 du 3 janvier 2003 article 17), à l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et à l'arrêté du 24 aout 2010 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

MASOUNABE Guillaume

